

Quand les sociologues étudient la mobilité sociale intergénérationnelle, ils comparent les positions sociales des individus avec celles de leurs parents. Cependant, d'une génération à une autre, la société change. Les emplois ne sont plus les mêmes, certains secteurs d'activité se développent, d'autres voient leur poids diminuer dans la société, certains métiers apparaissent, d'autres disparaissent. Ainsi, en France, sur la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, on a pu observer une réduction régulière du poids de l'emploi agricole. L'emploi industriel a connu la même dynamique à partir des années 1970. Dans le même temps, les emplois salariés ont vu leur poids augmenter aux dépends des emplois d'indépendants et il y a eu une montée de la qualification des emplois. Depuis les années 1960, l'emploi se féminise également : la part des femmes en emploi augmente. Ces changements de structure de l'emploi créent automatiquement de la mobilité sociale : les individus ne peuvent pas, mécaniquement, occuper les mêmes emplois que leurs parents. On parle alors de mobilité structurelle pour désigner cette mobilité due aux changements de structure de l'emploi. Elle se mesure en comparant la structure des emplois des individus avec celle de leurs parents. La mobilité nette est alors la mobilité sociale qui n'est pas structurelle. Cette mobilité nette peut être assimilée à une mobilité davantage liée à l'égalité des chances.

Cependant, pour mesurer plus précisément cette égalité des chances, il est plus pertinent de calculer la « fluidité sociale ». Cette dernière se mesure à l'aide d'*odds ratio* ou rapport des chances relatives d'accès à une position sociale donnée. Celui qui est calculé le plus couramment est celui qui compare les chances de mobilité des cadres et celles des ouvriers. Dans ce cas, l'*odds ratio* se calcule en comparant la probabilité des cadres de devenir cadre plutôt qu'ouvrier avec la probabilité des ouvriers de devenir cadre plutôt qu'ouvrier. Pour les cadres, par exemple, cette probabilité se calcule en faisant le rapport entre le nombre (ou le pourcentage) de fils de cadres devenus cadres et le nombre (ou la proportion de fils de cadres devenus ouvriers). Moins la société est fluide et plus cet *odds ratio* est élevé. À l'inverse, dans une société totalement fluide, ce ratio devrait être de 1 : les enfants d'ouvriers auraient les mêmes chances de devenir cadre plutôt qu'ouvrier que les enfants de cadres. Ces *odds ratio* peuvent être calculés pour toutes les catégories sociales prises deux à deux et ils permettent de mesurer la mobilité de manière indépendante des évolutions de la structure sociale.

L'intérêt de cette mesure la fluidité est de montrer qu'une société plus mobile ne signifie pas forcément une plus grande égalité des chances. En effet, on peut observer des flux de mobilité qui sont dus à une mobilité structurelle et qui ne signifient donc pas une plus forte égalité des chances. De plus, quand on observe que davantage de personnes issues des catégories populaires accèdent aux positions les plus favorisées, il faut se demander si cet accès plus facile n'est pas aussi présent pour ceux dont les parents appartiennent déjà aux catégories les plus favorisées. On pourrait en effet observer une situation dans laquelle plus d'enfants d'ouvriers deviennent cadres, par exemple, mais où, en parallèle, tous les enfants de cadres deviennent cadres. Dans ce cas, il serait difficile de parler d'égalité des chances... Pour approcher l'égalité des chances, il faut donc non seulement mesurer la mobilité structurelle, mais aussi, par les *odds ratio*, comparer les chances d'accès aux différentes positions sociales pour les individus des différentes origines sociales. Pour la France, on observe, par exemple depuis la fin des années 1970, une baisse de l'*odds ratio* calculé pour les cadres et les ouvriers, ce qui montre une plus grande fluidité sociale et donc un accès plus ouvert aux emplois de cadres. Cette montée de la fluidité s'observe également quand on compare les cadres aux autres professions salariées (professions intermédiaires et ouvriers).